

Expertise & Audit SA
26, rue Cambacérés
75008 Paris

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation
d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée du 28 mai 2015
22^{ème} résolution

Aux actionnaires de :

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

20-22 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

Société Anonyme au capital de 30 955 905 euros

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de 1% du capital de la société tel que constaté à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

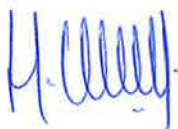
Assemblée du 28 mai 2015- 22^{ème} résolution - Page 3

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2015

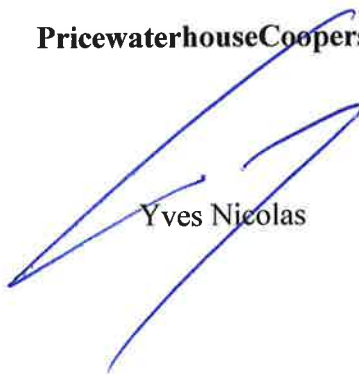
Les commissaires aux comptes

Expertise & Audit SA



Hélène Kermorgant

PricewaterhouseCoopers Audit



Yves Nicolas